

Après plusieurs semaines de sacrifices de salaire pour combattre une réforme des retraites injuste, voilà que la direction avec la complicité du gouvernement s'en prend de nouveau aux salariés de notre entreprise. En effet, sous prétexte de minimiser les interactions entre personnes, notre direction nous impose désormais deux services : 5h45-14h00 et 14h00-22h15, et ce sans aucune consultation préalable auprès des organisations syndicales. Pour Sud-Ratp, cette modification d'horaire est totalement inacceptable.

La direction se sert de la loi dite "d'urgence sanitaire" passée par décret gouvernementale la semaine dernière, pour imposer de manière unilatérale ces nouveaux horaires ! En faisant fi, de la situation des agents comme par exemple en service mixte ou la plupart de nos collègues viennent en transports en commun. Nous allons devoir désormais nous adapter à ces nouveaux horaires, ce qui nous contraindra à un changement total dans notre organisation de vie familiale. **Il est regrettable que l'UNSA station se gargarise d'un accord sans concertation**, en prétextant une avancée sociale en cette période de confinement. Ils sont totalement déconnectés de notre réalité d'organisation quotidienne.

**DROITS AUX CONGÉS PAYÉS, 35 HEURES...
LA LOI "URGENCE CORONAVIRUS" VA REVENIR
SUR LES CONQUIS SOCIAUX... SANS DATE LIMITE**



Certes, nous vivons une situation exceptionnelle, mais est-ce aux agents d'en payer les frais ? De surcroît c'est en piétinant totalement les protocoles en vigueur, que la direction du département SEM nous impose de **travailler une heure supplémentaire journalière**, et ce sans aucun dialogue social au préalable. SUD-RATP espère que cette loi dite « d'urgence sanitaire » ne sera pas un prétexte à l'avenir pour la **mise en place d'un nouveau protocole qui remplacerait nos STC-15 et SEM-16** actuelles et qui accentuerait la dégradation de nos conditions de travail, et familiale par une nouvelle casse sociale tant souhaitée par notre gouvernement. Car oui, il faut bien le rappeler, **cette loi permet notamment à l'employeur, d'imposer des changements dans les C.A demandés par ses employés et de revenir sur certains acquis sociaux aussi fondamentaux que les 35h.**



Il y a encore deux mois pendant les grèves, nous agents RATP étions taxés de « privilégiés » qui faisaient un « caprice » en refusant à juste titre la modification du contrat social passé entre l'état et l'entreprise, concernant la suppression de notre régime spécial de retraite. Voilà que désormais, nos dirigeants et politiques glorifient notre dévouement et notre civisme, **en nous incitant à venir assurer chaque jour la continuité du service public.** Pour autant notre direction ne fait pas le nécessaire pour prendre en considération toutes **les mesures préventives demandées par notre organisation syndicale afin de garantir notre santé au travail !** Pour SUD-RATP, il est hors de question que nous mettions en danger nos vies et celles de nos proches. Alors que la direction du département **ne nous fournit pas ou alors en quantité insuffisante** : des masques, gants, lingettes, gels hydro-alcooliques, machines à compter les billets... Ces conditions de travail sont totalement inacceptables. De même pour éviter de mettre les agents dans cette situation précaire de travail, SUD-RATP aurait souhaité dans **le cadre de la loi d'urgence que le gouvernement impose la gratuité des transports en commun.**

SUD-RATP invite les collègues à suivre les recommandations de confinement préconisées par notre gouvernement. SUD-RATP rappelle le rôle de garant de la santé physique et psychologique de l'employeur vis à vis de ses employés et combattra toujours tout piétinement de nos acquis sociaux, comme le prévoit notamment cette loi d'urgence.